



Fédération Française  
de Spéléologie

Comité départemental de spéléologie  
de la Vienne

# Assemblée Générale du CDS 86

## Vendredi 17 janvier 2020

### Candidature au conseil d'administration du CDS 86

Je soussigné.....

(prénom, nom)

Identifiant fédéral : **G86**-.....-

Profession\* : .....

déclare être candidat au comité directeur du Comité Départemental de Spéléologie de la Vienne et pour cela remplir les conditions statutaires.

Fait à ..... le .....

Signature obligatoire :

.../...



Comité départemental de spéléologie de la Vienne

<http://www.cds86.fr>

\*Cette information est obligatoire pour faire la déclaration en préfecture.

### Rappel des conditions statutaires :

Les candidats doivent, au jour de l'élection puis pendant toute la durée de leur mandat, être titulaires d'une licence fédérale délivrée au titre d'une association ou d'un établissement affilié à la FFS dont le siège social se situe dans le ressort territorial du CDS 86 ou être titulaires d'une licence d'individuel s'ils résident dans le ressort territorial du CDS 86. Ne peuvent être élus au Conseil d'administration

- 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- 4° Les cadres techniques placés par l'État auprès du CDS 86
- 5° les personnes licenciées depuis moins d'un an à la FFS à la date de l'AG.
- 6° les mineurs.

